

VERS UNE DÉCLINAISON RÉGIONALE DE LA STRATÉGIE NATIONALE RELATIVE AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Préambule :

Une enquête sur les espèces exotiques envahissantes dans la région Grand Est menée par le CEREMA en 2017 sur les perceptions, initiatives et attentes des acteurs du territoire met en avant la nécessité de mettre en place une stratégie régionale permettant de renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire, et recommande de bâtir une gouvernance régionale sur la question.

Une gouvernance s'appuyant sur un dispositif d'animation dédié du réseau d'acteurs apparaît indispensable pour concrétiser une stratégie régionale qui soit efficace tout en tenant compte des moyens limités humains et financiers. Ce dispositif d'animation devra :

- s'appuyer sur du personnel dédié,
- être cofinancé par plusieurs partenaires,
- s'intéresser à toutes les questions prioritaires relatives aux espèces exotiques envahissantes, qu'elles soient végétales ou animales,

L'animateur devra mobiliser les acteurs du territoire pour à terme concrétiser l'ensemble des actions de la stratégie régionale et être l'interlocuteur privilégié pour l'animation du plan d'action, la recherche des moyens financiers, la mise à jour de la plate-forme régionale.

°

° °

Les axes prioritaires de la déclinaison régionale de la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes, ou stratégie régionale Grand Est relative aux espèces exotiques envahissantes, présentés ci-dessous, sont construits pour répondre aux enjeux relevant des impacts sur la biodiversité : menaces sur les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes. Ils s'inscrivent dans le cadre de la stratégie régionale de la biodiversité.

Axe I : Connaissance en vue d'une meilleure prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes

Contexte

L'enquête CEREMA de 2017 fait ressortir une multitude d'expressions et de perceptions des espèces exotiques envahissantes, parfois éloignées d'une approche rigoureuse de la problématique. Avant d'engager des actions de gestion ou de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, avec un impact supposé sur la biodiversité, il convient de les identifier, de s'interroger sur les causes de leur émergence dans le Grand Est, de mesurer ou d'estimer l'impact réel sur la biodiversité, et d'établir des listes priorisées d'espèces exotiques envahissantes tout en veillant à obtenir à moyen terme une connaissance et une pression de prospection homogène sur le territoire entier.

Action 1.1 : identifier les espèces exotiques envahissantes régionales

- Recenser l'ensemble des taxons reconnus comme exotiques et présents ou potentiellement présents à l'échelle du territoire Grand Est à partir du catalogue de taxons élaboré au niveau national
- Caractériser la dynamique de développement : historique, aire de présence, propagation.

Résultats attendus :

- **Listes d'espèces caractérisées selon leur ancienneté et leur dynamique de développement.**

Action 1.2 : Rechercher les voies d'introduction régionales dans le Grand Est

- Identifier les causes d'émergence des espèces exotiques envahissantes :
 - directes : accidentelles, commerciales, volontaires,
 - indirectes : liées au changement climatique, voies de circulation, via autres espèces
- Identifier les facteurs de propagation des espèces exotiques envahissantes :
 - liées à des travaux ou des actions de gestion
 - liées à l'état des milieux
 - liés aux comportements (nourrissage, pression sur les espèces...)

Résultats attendus :

- **Identification des principales voies d'introduction dans le Grand Est et des modes de propagation des espèces exotiques envahissantes.**
- **Listes d'espèces avec leurs voies d'introduction (supposées/réelles).**

Action 1.3 : Identifier et analyser l'impact réel des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité

- étudier et analyser la bibliographie existante : synthèse des publications scientifiques relatives aux méthodes d'évaluation de l'impact d'une espèce exotique envahissante, mise en perspective spécifique à la région, priorisation des besoins d'étude, veille bibliographique en lien avec le centre de ressources
- En cas de lacune de connaissance ou d'espèce arrivant dans la région, mettre en place un réseau de sites pilotes expérimentaux permettant de mesurer l'impact réel des EEE sur la biodiversité tout en mutualisant les moyens d'étude entre le niveau national (AFB et déploiement de la stratégie nationale) et régional (opportunité et besoins locaux prioritaires justifiés).

Résultats attendus :

- **Éléments scientifiques permettant de dire /prédire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et conclusions scientifiques et, le cas échéant, opérationnelles sur la nécessité de la mise en place de plans de lutte.**

- **Listes d'espèces exotiques envahissantes caractérisées selon leur niveau d'impact sur la biodiversité.**
- **Identification le cas échéant des études complémentaires à mener.**

Action 1.4 : Etablir les listes hiérarchisées d'espèces exotiques

- croiser les listes d'espèces (actions 1.1 et 1.3) avec les résultats obtenus des études sur les voies d'introduction et sur l'impact sur la biodiversité (action 1.2 et 1.3)
- définir des listes régionales hiérarchisées ou catégorisées à partir de méthodes reconnues (réseau des CBN pour la flore,...à *identifier*... pour la faune)
- Écrire le processus décisionnel permettant d'établir ces listes : analyse multi-critères actualisable, transparente et partagée.

Résultats attendus :

- **Listes hiérarchisées ou catégorisées des espèces exotiques envahissantes pour lesquels des actions de suivi et/ou de gestion sont à mener.**

Axe II : Intervention de gestion des espèces exotiques envahissantes prioritaires et restauration des écosystèmes

En fonction des listes hiérarchisées ou catégorisées des espèces exotiques envahissantes à impact sur la biodiversité, il convient de définir des priorités pour la gestion et de prévenir l'émergence de nouvelles espèces exotiques envahissantes.

Action 2.1 : prévenir l'émergence de nouvelles espèces exotiques envahissantes

- Identifier les actions à mener pour limiter l'apparition de nouvelles espèces à partir des résultats de l'action 1.2
- mettre en place une organisation qui permette de réagir rapidement lors de l'installation de nouveaux foyers d'espèces exotiques envahissantes au moment où la capacité d'agir est encore réelle, qui s'appuie sur les acteurs présents sur le terrain et qui prenne en compte les réseaux préexistants, en s'inspirant des démarches déjà à l'œuvre.

Action 2.2 : définir des priorités de gestion afin de lutter contre les espèces exotiques envahissantes prioritaires présentes sur le territoire de la région

- identifier et hiérarchiser les domaines/secteurs d'activités où des interventions sont possibles et les acteurs à mobiliser
- identifier les territoires, milieux cibles
- identifier les objectifs de la gestion (éradication ou maîtrise)

- identifier les interventions répondant aux objectifs et leurs conséquences en termes d'impact et de moyens humains et financiers.

Résultats attendus (commun aux deux actions) :

- **priorisation des actions selon les espèces, les espaces et les secteurs d'activité.**
- **Plans de gestion des espèces prioritaires en cours d'installation ou de propagation (biologie et écologie de l'espèce, caractéristiques de reconnaissance, fiches actions...).**
- **Réseau « détection précoce, réaction rapide » opérationnel.**

Axe III : Capitalisation de l'information sur les espèces exotiques envahissantes

Pour mener à bien les actions de prévention et de gestion, la diffusion et le partage des informations techniques validées détenues par les acteurs concernés par les espèces exotiques envahissantes est indispensable. Or, l'enquête CEREMA de 2017 montre que de nombreuses structures sont loin d'être satisfaites par les outils disponibles. Il est donc nécessaire de capitaliser et rendre disponible l'information sur ce sujet, en lien avec le centre de ressource national sur les espèces exotiques envahissantes.

Action 3.1 : Centralisation et validation des données

Afin d'améliorer la connaissance sur la répartition des taxons et de pouvoir intervenir le plus rapidement possible si cela devait s'avérer nécessaire, il convient de :

- organiser un réseau de surveillance spécifique, à partir des listes d'espèces prioritaires. Ce réseau devra s'appuyer sur les réseaux de surveillance existants.
- mettre en place un système d'information pour les espèces exotiques envahissantes floristiques et faunistiques, en lien avec le SINP et l'ORB. Ce système centralise d'une part les remontées de données dans une base de données, d'autre part il produit des cartes de répartition en ligne.
- mettre en place un système de vérification et de validation scientifique, sur place si cela devait s'avérer nécessaire, ou dans la base de données.

Action 3.2 : Mettre à disposition et diffuser des informations

- Alimenter le futur centre de ressources national qui constitue la référence et qui met à disposition :
 - des articles sur l'impact réel des espèces exotiques envahissantes et sur le comportement à adopter afin de limiter de futures introductions,
 - des fiches de reconnaissance et d'intervention des espèces exotiques envahissantes à impact sur la santé ou sur la biodiversité,
 - des retours d'expérience de gestion,

- toute autre information, européenne, nationale, régionale sur la législation, les actualités, nouvelles études en lien avec les EEE.
- Constituer et animer une plate-forme régionale permettant de :
 - préciser l'organisation régionale,
 - présenter la stratégie,
 - identifier les acteurs de la stratégie et les contacts.

Action 3.3 : Formation/sensibilisation

- mettre en place des formations vers des catégories socio-professionnelles, vecteurs d'introduction ou de propagation des EEE (p.ex. commerces, sociétés d'import/export, BTP, services aménagement et des routes des collectivités et de l'Etat, associations d'aquariophile, associations de pêche, jardineries, jardiniers amateurs, monde agricole, etc....)
- former des démultiplicateurs dans les territoires en contact avec le grand public, pouvant sensibiliser à des comportements évitant l'introduction et la propagation des EEE (p.ex. CINE, CPIE, FREDON, Missions Eau, Agents de développement, animateurs Natura 2000,...).

Résultats attendus (commun aux trois actions) :

- **Une plateforme régionale qui centralise l'information sur la répartition des espèces, sur les actions menées dans la région et les acteurs mobilisés et mobilisables, et qui soit en lien avec le centre de ressources national.**
- **Un dispositif d'information, de formation et de sensibilisation à l'échelle du Grand Est.**
- **Un ou des interlocuteurs clairement identifiés pour toutes les questions relatives aux espèces exotiques envahissantes qui fédère(nt) un ensemble d'acteurs sur le terrain.**

○
○ ○

Mise en œuvre et évaluation

à définir, en lien avec la structure animatrice et en valorisant les résultats de la journée technique d'échanges sur les espèces exotiques envahissantes du 27 novembre 2018.

Logigramme des principaux liens entre les axes de la stratégie

